



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## **Régie Eau Potable**

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**Exercice 2023**

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</b>	<b>4</b>
<b>1. LE TERRITOIRE DESSERVI</b>	<b>4</b>
<b>2. MODE DE GESTION DU SERVICE</b>	<b>4</b>
<b>3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE</b>	<b>4</b>
<b>4. NOMBRE D'ABONNES</b>	<b>4</b>
<b>5. EAUX BRUTES</b>	<b>5</b>
5.1 Prélèvement sur les ressources en eaux :	5
<b>6. EAUX TRAITEES</b>	<b>7</b>
6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 (volumes sur la période de consommation proratisés sur 365 jours)	7
6.2 Production et Traitement	7
6.3 Achat et vente d'eaux traitées	8
6.4 Volume consommé comptabilisé au cours de l'exercice, proratisé sur 365 jours	9
6.5 Autres volumes	9
6.6 Volume consommé autorisé proratisé sur 365 jours	9
<b>7. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE</b>	<b>9</b>
<b>8. BRANCHEMENTS NEUFS</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE II : TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>11</b>
<b>1. MODALITES DE TARIFICATION</b>	<b>11</b>
<b>2. FACTURE D'EAU TYPE</b>	<b>11</b>
<b>3. RECETTES</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE III : INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>13</b>
<b>1. QUALITE DE L'EAU</b>	<b>13</b>
<b>2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX</b>	<b>13</b>
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU</b>	<b>15</b>
3.1 Rendement du réseau de distribution	15
3.2 Indice linéaire des volumes non comptés	15
3.3 Indice linéaire de pertes en réseau	16
3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	16
<b>4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE IV : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>18</b>
<b>1. BRANCHEMENTS EN PLOMB</b>	<b>18</b>
<b>2. MONTANTS FINANCIERS</b>	<b>18</b>
<b>3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE</b>	<b>18</b>
<b>4. AMORTISSEMENTS</b>	<b>18</b>

5.	PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 _____	19
6.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE _____	19
7.	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE _____	19
<b>CHAPITRE V : ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU _____</b>		<b>20</b>
1.	ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE _____	20
2.	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE _____	20
<b>CHAPITRE VI : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS _____</b>		<b>21</b>

# CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) gère en Régie directe l'eau potable de 5 communes, à savoir : Amancy, Arenthon, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny et Saint-Sixt.

La CCPR possède les compétences de production, de protection des ouvrages de prélèvement, de traitement, de transfert, de stockage et de distribution.

Le règlement de service d'eau potable a été approuvé par le Conseil Communautaire le 13 novembre 2018, ainsi que sa modification le 14 décembre 2021. Il définit les obligations de la collectivité et des usagers en matière de distribution d'eau potable.

## 2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie à autonomie financière.

## 3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'eau potable dessert une population estimée à **14 706 habitants** au 31/12/2023 (14 308 au 31/12/2022).

## 4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **6 690 abonnés** au 31/12/2023 (6 583 au 31/12/2022).

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Amancy	1 225	<b>1 247</b>	<b>1,80%</b>
Arenthon	987	<b>1 010</b>	<b>2,33%</b>
Saint-Laurent	391	<b>397</b>	<b>1,53%</b>
Saint-Pierre-en-Faucigny	3 479	<b>3 529</b>	<b>1,44%</b>
Saint-Sixt	501	<b>507</b>	<b>1,20%</b>
<b>Total</b>	6 583	<b>6 690</b>	<b>1,63%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **46.47 abonnés/km** au 31/12/2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Densité linéaire d'abonnés (Abonnés/km)</b>	40,47	41,47	43,63	45,73	46,47

Le nombre d'habitants estimés par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,20 habitants/abonné** au 31/12/2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre habitants/abonné</b>	2,24	2,28	2,24	2,17	2,20

## 5. EAUX BRUTES

### 5.1 Prélèvement sur les ressources en eaux :

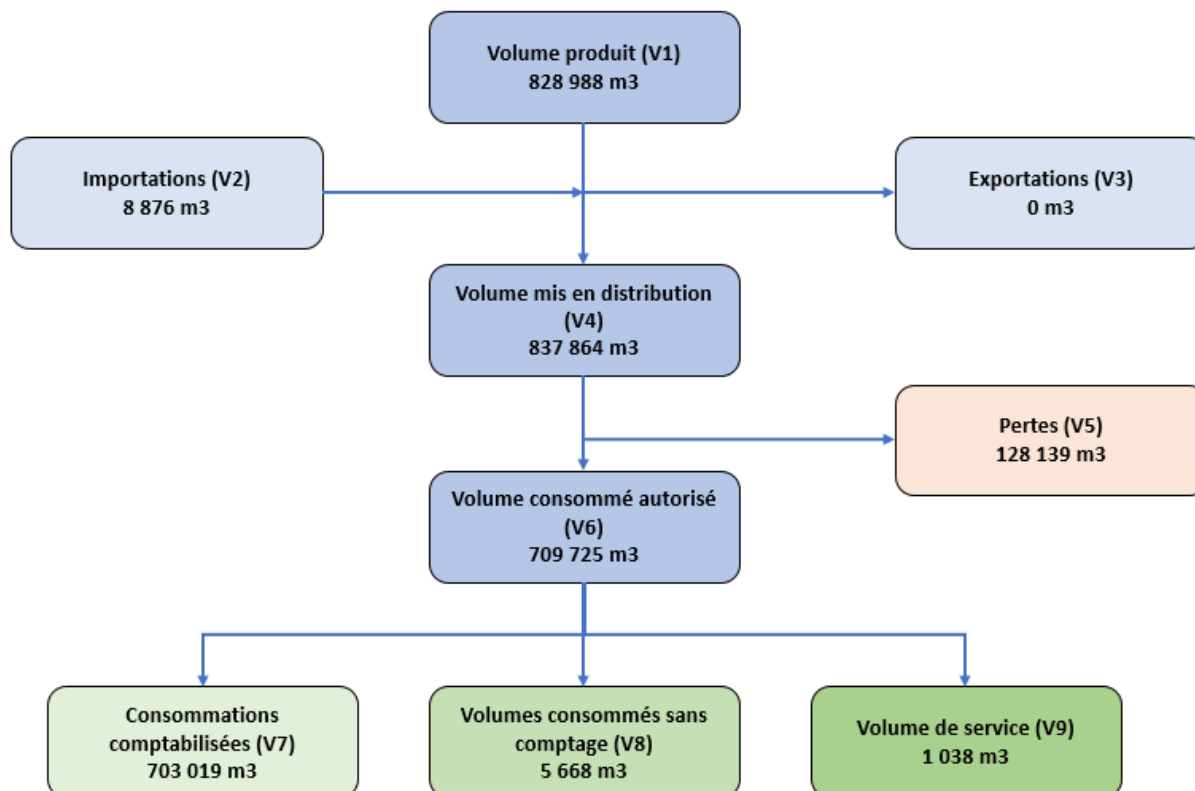
Le service public d'eau potable a prélevé **847 140 m<sup>3</sup>** sur l'exercice 2023 (863 112 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022), provenant uniquement de ressources souterraines. Le volume proratisé sur 365 jours est également de **847 140 m<sup>3</sup>**.

Commune	Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits prélèvement autorisé	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %	Volume prélevé sur 365 jours durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>
Arenthon	Captage de La Ferme Blandet	Forage	50 m3/h ou 1000 m3/j	44 955	<b>25 904</b>	-42%	25 904
Amancy	Captage des Crys	Source	Totalité des débits disponibles	132 943	<b>132 402</b>	0%	132 402
	Captage de Soudan	Source					

	Captage de Terre Noire	Source					
	Captage de Moenne	Source					
Pers-Jussy	Captage de Barbier	Source	Totalité des débits disponibles	144 732	<b>154 808</b>	7%	154 808
Saint Laurent	Captage de Mornex Les Creux	Source	265 m3/j	56 109	<b>45 288</b>	-19%	45 288
	Captage de Chavanette	Source	9 m3/j	5 638	<b>10 295</b>	83%	10 295
	Captage de L'Essert	Source	146 m3/j	42 218	<b>48 155</b>	14%	48 155
	Captage de Sous-Cornillon La Balme	Source	570 m3/j	136 432	<b>124 199</b>	-9%	124 199
	Captage du Chatelard	Source					
	Captage de Credox	Source					
		Captage de Bourre	Source	710 m3/j	63 002	<b>123 554</b>	96%
Saint Pierre en Fcy	Captage de Varlin	Source					
	Captage Les Nées	Source	60 m3/j	1 336	<b>1 361</b>	2%	1 361
	Captage de Bajolet	Source	100 m3/h et 2000 m3/j	220 665	<b>166 816</b>	-24%	166 816
Saint Sixt	Captage de Montisel	Forage	120 m3/j	15 082	<b>14 358</b>	-5%	14 358
	Captage de Montisel	Source	120 m3/j				
	<b>Total</b>	-	-	863 112	<b>847 140</b>	<b>-2%</b>	<b>847 140</b>

## 6. EAUX TRAITEES

### 6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 (volumes sur la période de consommation proratisés sur 365 jours)



### 6.2 Production et Traitement

Le service possède 12 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir des Crys (Amancy)	UV
Forage de Blandet (Arenthon)	UV
Réservoir de Lasnelaz (Arenthon)	UV
Réservoir des Molettes (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV
Réservoir de Varlin (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV + chloration
Réservoir d'Arcine (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV
Réservoir de Prélaz / Les Nées (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV
Réservoir de Mornex (Saint-Laurent)	UV + chloration
Réservoir de Chavanette (Saint-Laurent)	UV + chloration
Réservoir de l'Essert (Saint-Laurent)	UV + chloration
Réservoir de Montisel (Saint-Sixt)	UV
Station de traitement des Granges (Saint-Sixt)	UV

Afin d'assurer localement un traitement rémanent de l'eau lors de sa distribution, des équipements de chloration ont été installés ou remis en service afin de sécuriser la qualité de l'eau sur ses unités de distribution.

Volumes produits sur la période de consommation, mis en distribution :

	Volume produit 2022 proratisé sur 365 j	Volume produit 2023 proratisé sur 365 j	Variation des volumes produits proratisés sur 365 jours %	Indice de protection de la ressource 2023
<b>Total du volume produit m<sup>3</sup> (V1)</b>	817 039	<b>828 988</b>	<b>1,46%</b>	<b>83,30%</b>

Le volume produit proratisé sur 365 jours est de **828 988 m<sup>3</sup>**.

### 6.3 Achat et vente d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté 2022 m <sup>3</sup>	Volume acheté 2023 m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
CCPR secteur DSP	5 703	8 876	56%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>5 703</b>	<b>8 876</b>	<b>56%</b>	<b>80</b>

Le volume d'eau traitée acheté est de **8 876 m<sup>3</sup>** pour l'année 2023.

Acheteur	Volume vendu 2022 m <sup>3</sup>	Volume vendu 2023 m <sup>3</sup>	Variation des volumes vendus en %
DSP	0	0	-
SIRB	0	0	-
<b>Total d'eaux traitées vendus (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>



#### 6.4 Volume consommé comptabilisé au cours de l'exercice, proratisé sur 365 jours

Acheteurs	Volumes consommés comptabilisés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes consommés comptabilisés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques et non domestiques	714 386	703 019	-1,59%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	714 386	<b>703 019</b>	-1,59%

Le volume consommé comptabilisé, proratisé sur 365 jours, est de **703 019 m<sup>3</sup>** pour l'année 2023.

#### 6.5 Autres volumes

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	5 668	<b>5 668</b>	0%
<b>Volume de service (V9)</b>	242	<b>1 038</b>	329%

Le volume sans comptage est de **5 668 m<sup>3</sup>** et le volume de service de **1 038 m<sup>3</sup>** pour l'année 2023.

#### 6.6 Volume consommé autorisé proratisé sur 365 jours

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	720 296	<b>709 725</b>	-1,47%

Le volume consommé autorisé, proratisé sur 365 jours, est de **709 725 m<sup>3</sup>** pour l'année 2023.

### 7. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE

Le linéaire du réseau de canalisations de distribution du service public d'eau potable est de **144 kilomètres** au 31/12/2023 (hors adduction et branchements).

## 8. BRANCHEMENTS NEUFS

Sur l'année 2023, **22 branchements neufs** ont été réalisés.

COMMUNE	ADRESSE TRAVAUX	TYPE DE CPT	DATE DE POSE
AMANCY	ROUTE D'ARENTHON	PEC DN15	25/01/2023
AMANCY	ROUTE DE CORNIER	PEC DN15	02/05/2023
AMANCY	39 IMPASSE DE GERVILLON	PEC DN15	22/05/2023
AMANCY	2502 ROUTE DE BONNEVILLE	PEC DN20	26/06/2023
AMANCY	CHEMIN DES TRANCHEES	PEC DN15	29/06/2023
ARENTHON	40 CHEMIN MARTIN	PEC DN15	15/05/2023
SPEF	RUE SAINT MAURICE	PEC DN40	19/05/2023
SPEF	518 ROUTE DE LA RESTAT	PEC DN32	27/11/2023
SPEF	395 RUE ST MAURICE	PEC DN15	03/04/2023
SPEF	443 ROUTE DE TOISINGES	PEC DN30	09/02/2023
SPEF	ROUTE DE LA RESTAT	PEC DN15	26/06/2023
SPEF	RUE DES GLIERES	PEC DN15	03/01/2023
SPEF	162 CHEMIN DE MARCHOUX	PEC DN15	27/06/2023
SPEF	83 AVENUE DES JOURDIES	PEC DN15	26/07/2023
SPEF	86 CHEMIN PIERRE DE BOERE	PEC DN15	22/06/2023
SPEF	3178 AVENUE DU MONT BLANC	PEC DN20	08/11/2023
SPEF	116 CLOS DE LA CROIX ST MAURICE	PEC DN15	22/11/2023
ST LAURENT	ROUTE DE BARBILLON	PEC DN15	19/09/2023
ST LAURENT	115 ROUTE DU HAUT MORNEX	PEC DN15	08/02/2023
ST LAURENT	ROUTE DE MOUSSY	PEC DN15	26/07/2023
ST LAURENT	298 ROUTE DE LA FORET	PEC DN15	18/01/2023
ST LAURENT	298 ROUTE DE LA FORET	PEC DN15	18/08/2023

## CHAPITRE II : TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	36,00 €	36,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,30 €	1,30 €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taux de TVA	5,5%	5,5%
Redevance Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
Redevance Prélèvement ressource (Agence de l'Eau)	0,068 €/m <sup>3</sup>	0,0569 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 2022-231 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable,
- Délibérations n° 2022-232 fixant les tarifs annexes du service.

### 2. FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de 120 m<sup>3</sup>/an sont :

	Facture de 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2023			Facture de 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2024		
	PUHT	Base	Montant	PUHT	Base	Montant
Abonnement	36,00 €	1	<b>36,00 €</b>	36,00 €	1	<b>36,00 €</b>
Part proportionnelle	1,30 €	120	<b>156,00 €</b>	1,30 €	120	<b>156,00 €</b>
Redevance Pollution	0,28 €	120	<b>33,60 €</b>	0,28 €	120	<b>33,60 €</b>
Redevance Prélèvement	0,068 €	120	<b>8,16 €</b>	0,057 €	120	<b>6,83 €</b>
Total HT	-	-	<b>233,76 €</b>	-	-	<b>232,43 €</b>
Total TVA	-	5,5%	<b>12,86 €</b>	-	5,5%	<b>12,78 €</b>
<b>Net à payer</b>	-		<b>246,62 €</b>	-		<b>245,21 €</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>			<b>2,06 €</b>			<b>2,04 €</b>

La facturation et les volumes consommés sont relevés à une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **633 135 m<sup>3</sup>**. Ils correspondent aux volumes comptabilisés sur le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

### 3. RECETTES

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en HT	Exercice 2023 en HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>1 385 178,00</b>	<b>1 317 072,67</b>	<b>-4,92%</b>
<i>dont abonnements (part fixe)</i>	256 681,72	268 109,94	4,45%
<i>dont consommation (part variable)</i>	853 058,97	825 671,34	-3,21%
<i>dont frais d'accès</i>	37 362,10	43 564,43	16,60%
<i>dont redevance pollution (Agence de l'Eau)</i>	191 650,76	179 726,96	-6,22%
<i>dont redevance prélèvement ressource (Agence de l'Eau)</i>	46 424,45	80 268,16	72,90%
Recettes liées aux travaux	<b>67 095,62</b>	<b>33 840,67</b>	<b>-49,56%</b>
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	
Autres recettes	<b>7 400,00</b>	<b>29 745,00</b>	<b>301,96%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 459 673,62</b>	<b>1 380 658,34</b>	<b>-5,41%</b>

Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 s'élève à **1 380 658,34 € HT**.

## CHAPITRE III : INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 1. QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par ses soins dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	99	0	97	2
Paramètres physico-chimiques	99	0	97	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie	100%	97.9%
Paramètres physico-chimiques	100%	100%

### 2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	37%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	120	-	<b>80</b>

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

#### 3.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	87.50 %	<b>84.70 %</b>
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	13.71	<b>13,61</b>
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86.80 %	<b>83.90 %</b>

#### 3.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2.56 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **2.43 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	2,151	1,00	1,015	1,178	<b>0.950</b>

Au cours des 5 dernières années, 6.294 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,87 %**.



## 4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **83.3%**.

## CHAPITRE IV : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Sur le territoire de la Régie, il n'existe pas à la connaissance du service de branchement en plomb.

### 2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	695 483.30 €	387 991.61 €
Montants des subventions en €	-	-

### 3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est de :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 032 172.28 €	906 325.71 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	107 407.17 €
	en intérêts	18 878.39 €
		101 568.45 €
		24 278.12 €

### 4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **745 925.04 €** (383 428.86 € en 2022).

## 5. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023

Projets	Commune	Montant réalisé en €
MARPA	AMANCY	2 778.80
Route des Pâquis	AMANCY	3 100.00
Laslenaz Renouvellement	ARENTHON	900.00
Route de Lanovaz - Renforcement	ARENTHON	64 418.79
Avenue de la République - Renouvellement/renforcement	ST PIERRE	14 903.79
Pont Serthaz – Dévoisement	SAINT PIERRE	11 843.75
RD19 Route de Bonneville	SAINT PIERRE	6 000.00
Rue Serthaz Renouvellement	SAINT PIERRE	1 103.29
Sur Les Gorges	SAINT SIXT	135 660.92
Travaux divers réservoirs	Régie	4 866.67

## 6. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Commune	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur d'eau potable	CCPR	56 326.07 €

## 7. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Restructuration réseau Pré Jourdan – St Laurent	2024	80 000 €
Renouvellement Moussy – St Laurent	2025	300 000 €
Renouvellement Chef-lieu / Pâquis - Amancy	2024	150 000 €

## CHAPITRE V : ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

---

### 1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

### 2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## CHAPITRE VI : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Référence de l'indicateur	Type d'indicateur	Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 308	<b>14 706</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2.00 à 2.10	<b>2.06</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97.90%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87.50%	84.70%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2.06	2.56
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1.95	2.43
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.95%	0.87
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	83.90%	83.30%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0